

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Colle

**Utilisations déconseillées**

Uniquement pour usages industriels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Althen GmbH Mess- und Sensortechnik  
Rue: Dieselstr. 2  
Lieu: D-65779 Kelkheim  
Téléphone: +49 (6195) 70060  
e-mail: info@althen.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 2 de 14

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

m-phénylènediamine

N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 3 de 14

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			45 - < 50 %
	203-603-9	607-195-00-7		
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H319 H335 H336			
131-11-3	Phtalate de diméthyle			25 - < 30 %
	205-011-6			
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H319 H335 H336			
1338-23-4	2-butanone, peroxyde			20 - < 25 %
	215-661-2			
	Self-react. B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H241 H330 H302 H315 H318 H370 H335 H336			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			1 - < 5 %
	201-159-0	606-002-00-3		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 2, STOT SE 3, STOT SE 3, STOT RE 1; H225 H332 H315 H319 H371 H335 H336 H372 EUH066			
7722-84-1	péroxyde d'hydrogène, solution à ... %			< 1 %
	231-765-0	008-003-00-9		
	Ox. Liq. 1, Carc. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1; H271 H351 H330 H311 H302 H314 H318 H370 H372 H400			
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone			< 1 %
	212-828-1	606-021-00-7		
	Repr. 1B, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3, STOT RE 2; H360D H315 H319 H335 H336 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques et facteurs M**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
7722-84-1	231-765-0	péroxyde d'hydrogène, solution à ... %	< 1 %
	Ox. Liq. 1; H271: >= 70 - 100 Ox. Liq. 2; H272: >= 50 - < 70 Skin Corr. 1A; H314: >= 70 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 50 - < 70 Skin Irrit. 2; H315: >= 35 - < 50 Eye Dam. 1; H318: >= 8 - < 50 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 8 STOT SE 3; H335: >= 35 - 100		
872-50-4	212-828-1	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	< 1 %
	STOT SE 3; H335: >= 10 - 100		

**Information supplémentaire**

La teneur des composants non mentionnés ici dépasse pour chacun la limite de considération valable.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 4 de 14

Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire s'est produit, avoir recours à la respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appeler un médecin. Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence et vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. sable sec

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 5 de 14

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8 Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Assurer une aération suffisante notamment dans les endroits clos.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colle

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
108-65-6	1-Méthoxy-2-propylacétate	50	275		VME 8 h	
		50	275		VLE courte durée	
78-93-3	2-Butanone	200	590		VME 8 h	
		200	590		VLE courte durée	
131-11-3	Diméthylphtalate (inhalable)	-	5		VME 8 h	
872-50-4	N-Méthyl-2-pyrrolidone	20	80		VME 8 h	
		40	160		VLE courte durée	
1338-23-4	Peroxyde de méthyléthylcétone	0,2	1,5		VME 8 h	
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	1	1,4		VME 8 h	
		2	2,8		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
78-93-3	2-Butanone (Méthyléthylcétone)	2-Butanone (MEK)	2 mg/l	U	b

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 6 de 14

visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique). PVC (Chlorure de polyvinyle).

Épaisseur du matériau des gants: >=0,4mm

Temps de passage: >480 min

**Protection de la peau**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge transparent
Odeur:	caractéristique

**Modification d'état**

Point de fusion:	-10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	72 °C

**Inflammabilité**

solide:	Pas de données disponibles
---------	----------------------------

**Dangers d'explosion**

non explosif.

Température d'inflammation:	Pas de données disponibles
-----------------------------	----------------------------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	Pas de données disponibles
---------	----------------------------

Température de décomposition:	Pas de données disponibles
-------------------------------	----------------------------

**Propriétés comburantes**

Pas de données disponibles

Densité:	Pas de données disponibles
Densité apparente:	Pas de données disponibles
Hydrosolubilité:	Pas de données disponibles

**Solubilité dans d'autres solvants**

Pas de données disponibles

Coefficient de partage:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique:	Pas de données disponibles

**9.2. Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 7 de 14

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil. Protéger contre les contaminations.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter chaleur, étincelles, flammes vives et autres sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides Basique, fort. Amines. Métaux lourds Agent réducteur

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucun produit de décomposition dangereux ne se libère. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de décomposition dangereux  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 137,0 mg/kg; ATE (cutanée) 411,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 4,11 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,685 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 8 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	orale	DL50 mg/kg 8532	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 mg/kg 7500	Lapin		
1338-23-4	2-butanone, peroxyde				
	orale	ATE mg/kg 500			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
7722-84-1	péroxyde d'hydrogène, solution à ... %				
	orale	DL50 mg/kg 418 - 445	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 3000	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone				
	orale	DL50 mg/kg 3600	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 mg/kg 8000	Lapin	IUCLID	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (2-butanone, peroxyde)  
Peut irriter les voies respiratoires. (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; Phtalate de diméthyle; 2-butanone, peroxyde)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; Phtalate de diméthyle; 2-butanone, peroxyde)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (butanone; éthylméthylcétone)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 9 de 14

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 161 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 408 mg/l	48 h	Daphnia magna		
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 832 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 ca. 4897 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée présente

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée présente

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,43
872-50-4	N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone	-0,54 (25° C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée présente

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée présente

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

À évacuer selon les réglementations légales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 3107

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 10 de 14

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, LIQUIDE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Code de classement: P1  
Dispositions spéciales: 122 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3107

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, LIQUIDE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Code de classement: P1  
Dispositions spéciales: 122 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL  
Quantité exceptée: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3107

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, LIQUID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: 122, 274  
Quantité limitée (LQ): 125 mL  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-J, S-R

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3107

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 11 de 14

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, LIQUID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: A20 A150 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
Passenger LQ: Forbidden  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
IATA-Quantité maximale (cargo): 25 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):  
Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
N-méthyl-2-pyrrolidone; 1-méthyl-2-pyrrolidone

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 30

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË  
Informations complémentaires: E1

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable  
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable  
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable  
Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).  
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 12 de 14

la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun  
Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Version 1,00 - 19.04.2021 - première ébauche

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation  
CE : Concentration effective  
CE : Communauté européenne  
NE : Norme européenne  
IATA : International Air Transport Association  
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICAO : International Civil Aviation Organization  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation  
CLP : Classification, Labeling, Packaging  
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
NU : Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
CPE : Classe de pollution des eaux  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
DNEL : Derived No Effect Level  
PNEC : Predicted No Effect Concentration  
TLV : Threshold Limiting Value  
STOT : Specific Target Organ Toxicity  
AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 13 de 14

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Muta. 2; H341	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360Df	Méthode de calcul
STOT SE 1; H370	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Adhesive NP-50B/P-2 (comp. 2, curing agent)**

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-014

Page 14 de 14

du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu, www.asseso.eu

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*